

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER AU RESEAU SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ ET D'UTILISATION DE LA PLATEFORME SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ

SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ propose aux locataires à jour du paiement de leurs loyers ou en difficulté passagère mais de bonne foi, d'être référencés sur sa plateforme afin de faciliter leur recherche d'un nouveau logement à louer.

La Plateforme de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ est consultable par les seuls Professionnels de l'immobilier membres du réseau SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ qui se sont engagés à respecter les conditions générales d'adhésion au réseau SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ et d'utilisation de la Plateforme définies par SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ.

La Plateforme propose également aux bailleurs de logement d'habitation non professionnels qui le souhaitent d'être mis gratuitement en relation avec un Membre du Réseau SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ de leur choix. Ils pourront ainsi évoquer les avantages que pourraient leur apporter la mise en gestion locative de leur logement auprès de ce Membre.

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales d'adhésion au Réseau et d'utilisation de la Plateforme (ci-après dénommées « CGARUP ») ont pour objet de définir les **obligations qu'un Professionnel de l'immobilier (ci-après dénommé(s) Professionnel(s)) désireux d'intégrer le réseau SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ s'engage à respecter pour en devenir Membre ainsi que les conditions générales d'utilisation de la Plateforme.**

Elle constitue le régime auquel SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ, subordonne l'adhésion des Professionnels aux services liés à sa plateforme collaborative de référencement des locataires de bonne foi.

En conséquence, le fait pour le Professionnel d'être Membre du Réseau SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ implique son adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales.

SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales, si le Membre n'adhérait plus aux conditions en vigueur, il pourra renoncer à sa qualité de Membre du Réseau ainsi qu'à l'utilisation de la Plateforme.

2. Définitions

Les termes utilisés, tant au pluriel qu'au singulier dans les présentes conditions générales d'adhésion au réseau et d'utilisation de la Plateforme auront la signification suivante:

« **Adhérent** » désigne la personne physique agissant à des fins n'entrant pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, ayant souscrit auprès de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ le service de référencement des locataires de bonne foi sur la Plateforme SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ. Seule une personne physique locataire d'un logement d'habitation peut être Adhérent.

« **Bailleur non professionnel** » désigne la personne physique ou morale proposant un ou des logements d'habitation à la location sans avoir la qualité de Professionnel de l'immobilier. Il ne peut donc avoir accès aux services de la Plateforme mais peut, s'il le souhaite, être mis en relation avec un Membre afin d'envisager la mise en gestion locative de son/ses logement(s).

« **CGARUP** » désigne les conditions générales d'adhésion au Réseau et d'utilisation de la plateforme correspondant aux règles en vigueur que les Membres du Réseau s'engagent à respecter pour pouvoir revendiquer la qualité de Membre du Réseau et accéder aux services de référencement des Locataires que permet la Plateforme

« **Conditions Générales d'utilisation et de Prestations de Services** » ou « **CGUPS** » désignent les conditions générales d'utilisation et de prestations de services de la Plateforme SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ applicables aux Adhérents, Prospects et Utilisateurs.

« **Contenus** » signifie l'ensemble des éléments, informations transmis par l'Adhérent pour intégration sur la Plateforme et pouvant consister notamment sans que cette liste ne soit exhaustive dans : ses nom, prénom, date de naissance, adresse mail et d'une manière générale tout type de contenu quel que soit le format.

« **Données** » signifient tout type de données

« **Données à Caractère Personnelles** » ou « **DCP** » signifient toutes les informations se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, telles que sans que la liste ne soit exhaustive nom, prénom, adresse mail, date de naissance, numéro de téléphone, mais également adresse IP, quittance de loyer, bail d'habitation ...

« **Locataire référencé** » signifie personne physique louant un logement à usage d'habitation ayant accepté d'être référencé sur la Plateforme. Le Locataire référencé est Adhérent.

« **Membre** » signifie un Professionnel de l'immobilier qui s'est engagé à respecter les CGARUP et intègre ainsi le Réseau.

« **Partie ou Parties** » désignent soit le Membre ou SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ, ou les deux lorsque le terme est au pluriel.

« **Plateforme** » désigne le site internet de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ, accessible à l'adresse serenitys-communauté.fr, permettant aux locataires de bonne foi de se faire référencer et aux Professionnels de l'immobilier Membres du réseau de consulter la Plateforme collaborative pour voir si un candidat à la location d'un logement y est référencé et quel est son statut, et lorsque l'Adhérent l'a choisi pour vérifier son éligibilité au référencement, pour actualiser son statut sur la Plateforme.

« **Pré-souscription** » signifie le dossier de demande d'abonnement rempli en ligne par un locataire souhaitant souscrire un abonnement pour devenir Locataire référencé.

« **Prestations de services** » désigne le référencement de l'Adhérent dans la base de données de la Plateforme pour la durée de l'abonnement souscrit par celui-ci, sous réserve que ce dernier conserve pendant la durée de l'abonnement les conditions requises pour être référencé.

« **Professionnels de l'immobilier** » désignent les professionnels soumis à la réglementation spéciale des activités d'entremise et de gestion des immeubles ou des fonds de commerce prévue par la loi « Hoguet » du 2 janvier 1970 et son décret d'application du 20 juillet 1972 et titulaire d'une carte professionnelle.

« Réseau » désigne l'ensemble des Professionnels de l'immobilier adhérant aux CGARUP SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ.

RGPD désigne le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

«**SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ**» signifie l'entreprise SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ, société à responsabilité limitée, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le n°953 613 353 dont le siège social est situé Centre d'affaires Campus 2 rue des Minotiers 58200 Cosne Cours sur Loire. Tél : +33 (0)7 62 70 48 16 Email : contact@serenitys-communaute.fr

« **Services** » désignent l'ensemble de la prestation de référencement et d'accès à la Plateforme dont bénéficient les Membres.

« **Traitement** » désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

« **Utilisateur** » désigne toute personne navigant sur le site serenitys-communaute.fr.

3. Description des Services

SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ propose aux Professionnels de devenir Membre du Réseau SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ qui leur permet d'accéder à sa Plateforme collaborative regroupant les Locataires référencés, à jour du paiement de leurs loyers ou en difficulté passagère mais de bonne foi.

La Plateforme est consultable par les seuls Membres.

Le référencement des Locataires référencés s'opère sur la base du consentement préalable des locataires concernés, l'objectif de leur référencement étant de leur faciliter les démarches pour trouver un nouveau logement en location.

Le Membre peut en effet en interrogeant la base de données de la Plateforme identifier la situation du Locataire référencé par un code couleur :

Violet : Locataire référencé depuis moins d'un an et ne justifiant pas d'un historique de location d'au moins un an sans incident, mais sans impayé depuis son référencement,

Vert : Locataire sans impayé depuis au moins un an

Or : Locataire sans impayé depuis au moins trois ans

Orange : Locataire ayant un impayé mais de bonne foi, il recherche ou a mis en place un échéancier de sa dette avec son bailleur dont il respecte les échéances.

Jaune : Locataire non référencé sur la Plateforme soit parce qu'il n'est pas abonné au service soit parce qu'il en a été radié

Une croix indique que le Locataire a rempli un dossier de demande d'abonnement en attente de la confirmation, dans un délai d'un mois à compter de sa demande d'abonnement, de son éligibilité à son référencement sur la Plateforme.

Radiation de la Plateforme : locataire avec un impayé qui ne recherche pas de solution d'apurement de sa dette ou ne respecte pas son échéancier pendant plus de deux mois et un jour.

La situation de l'Adhérent est actualisée tous les six mois.

L'Adhérent peut à tout moment renoncer à son référencement sur la Plateforme.

Les Bailleurs non professionnels qui ne peuvent accéder à la Plateforme se voient proposer, s'ils le souhaitent, d'être mis en relation avec un Membre du Réseau de leur choix pour évoquer les avantages que pourraient leur apporter la mise en gestion locative de leur bien auprès d'un Membre.

L'attention du Membre est attirée sur le fait que cette mise en relation avec les Bailleurs non professionnels par SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ est gratuite et que toute convention qui pourrait en découler (comme un mandat de recherche de locataire, mise en gestion locative du bien du Bailleur non professionnel ...sans que cette énumération soit exhaustive) entre le Membre et le Bailleur non professionnel ne saurait lier SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ à quelque titre que ce soit. Sa responsabilité ne pourra dès lors être engagée dans le cadre des relations nouées entre le Membre et ce Bailleur non professionnel.

4. Conditions pour devenir Membre

Outre le respect des présentes CGARUP, le Membre devra respecter les conditions suivantes :

4.1 Qualité de Professionnel de l'immobilier

Afin notamment de garantir un usage et un accès aux données référencées sur la Plateforme conforme aux finalités fixées par SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ, la qualité de Membre du Réseau est réservée aux seuls Professionnels de l'immobilier.

Préalablement à son adhésion, le Professionnel devra justifier de sa qualité de Professionnel de l'immobilier à SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ. Il devra pendant toute la durée des relations commerciales avec SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ être en mesure de rapporter la preuve, à première demande de cette dernière qu'il répond toujours à la qualification de Professionnels de l'immobilier.

4.2 Collaboration à l'enrichissement et l'actualisation de la Plateforme

L'attention du Professionnel de l'immobilier désireux de devenir Membre est également attirée sur le fait que la Plateforme a, entre autre, un caractère collaboratif.

Ainsi l'adhésion au Réseau implique que le Membre s'oblige parallèlement à l'accès à la Plateforme auquel il aura droit (aux conditions définies ci-après) à collaborer à l'enrichissement et actualisation de la Base de données de la Plateforme conformément aux dispositions.3.2.1ci-après.

Cette collaboration constitue une condition déterminante à l'acceptation du Professionnel de l'immobilier en qualité de Membre. Le non-respect de cet engagement de collaboration entrainera de plein droit l'exclusion du Réseau.

Le Membre s'oblige à respecter les conditions d'accès et de consultation des Données accessibles sur la Plateforme conforme aux CGARUP.

4.2.1 Enrichissement

L'enrichissement de la Plateforme implique que le Membre s'engage à :

- recevoir dans les meilleurs délais dans ses locaux les Locataires ayant rempli un dossier de pré souscription aux Services de la Plateforme et l'ayant sélectionné pour examiner leur exigibilité à leur référencement sur la Plateforme.

- apprécier leur éligibilité en évaluant de manière objective la validité des documents produits par les Locataires à cette fin.

4.2.1.1 Vérification de l'éligibilité d'un locataire

Le Locataire souhaitant adhérer aux Prestations doit :

- remplir de manière exhaustive une fiche de pré souscription sur le site serenitys-communuate.fr
- choisir en ligne le Membre du réseau auprès duquel il prendra rendez-vous pour réaliser les formalités de vérification de sa situation de Locataire de bonne foi,

L'adhésion ne pourra entrer en vigueur qu'après que le Professionnel de l'immobilier Membre du Réseau choisi par le Locataire aura pu valider que le Locataire candidat à l'adhésion aux Prestations répond aux conditions exposés au § 6.1 des Conditions générales de Prestations de services.

Le Membre choisi par le Locataire pour déterminer son éligibilité et assurer l'actualisation de sa situation sera informé de ce choix par mail.

Le Membre s'engage dès lors à prendre contact dans les plus brefs délais avec le Locataire et à réaliser à la date et l'heure dont il aura convenu avec celui-ci les formalités de vérification que le Locataire préinscrit de son éligibilité aux Prestations, dans un délai inférieur à un mois à compter de la préinscription du Locataire sur la Plateforme. A défaut la pré-souscription du Locataire devient caduque.

Pour procéder à cette vérification d'éligibilité, le Membre devra vérifier :

- l'identité du Locataire en demandant à visualiser une pièce d'identité, sans toutefois en conserver copie,
- que le Locataire est bien titulaire d'un contrat de bail de Logement en cours à la date de la vérification,
- que le Locataire justifie d'une quittance de loyer du dernier mois civil précédent la souscription aux Prestations démontrant qu'il n'a pas d'arriéré de loyer.
- et le cas échéant, s'il souhaite pouvoir être référencé en couleur vert ou or le Client devra être en mesure de produire une attestation des bailleurs sur la période considérée indiquant qu'il n'a pas connu d'impayé pendant cette période.

Lorsque ces éléments auront été valablement fournis par le Locataire qui a pré souscrit, le Membre validera sur la Plateforme son éligibilité et la couleur correspondant à sa situation.

Cette validation générera un mail de confirmation d'éligibilité à destination du Locataire qui pourra ainsi accepter les conditions particulières d'adhésion et régler son abonnement à la Plateforme qui conclura définitivement son adhésion à la Plateforme.

Il conservera une copie des éléments justifiant de la qualité de Locataire d'un bail d'habitation en cours et de la quittance de loyer produite démontrant la réalisation de ces vérifications et consignera la nature de la pièce d'identité produite par le Locataire référencé pour justifier de son identité.

Si les éléments produits par le Locataire candidat ne répondent pas aux conditions posées par SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ pour son référencement, le Membre indiquera à celui-ci les raisons pour lesquelles son référencement sur la Plateforme ne peut être validé. Le Locataire candidat pourra jusqu'au terme du délai de préinscription de deux mois produire de nouveaux éléments justificatifs de nature à valider son éligibilité au référencement sur la Plateforme.

Dans tous les cas, le Membre s'engage à faire un examen et une analyse loyaux et impartiaux des éléments justificatifs produits par les Locataires candidats au référencement et les Locataires référencés.

Afin de respecter le principe de minimisation des Données personnelles, le Membre s'engage à ne collecter que les informations strictement nécessaires à la réalisation du Service de référencement souscrit par le Locataire.

4.2.1.2 Actualisation de la situation d'un Adhérent

Le Membre sélectionné par un Locataire candidat au référencement dont l'éligibilité au référencement sur la Plateforme a été validée s'engage ensuite à assurer, tous les six mois, jusqu'au terme de l'Abonnement aux Prestations de services souscrit par ce dernier, l'actualisation de sa situation. Pour ce faire, il vérifiera la quittance de loyer que devra lui produire le Locataire référencé et à défaut, les autres éléments produits par celui-ci pour justifier de la mise en place d'un échéancier de paiement et de son respect.

Tous les six mois, il appartient au Membre de se procurer auprès de l'Adhérent les documents justificatifs nécessaires au maintien du référencement de ce dernier sur la Plateforme pendant toute la durée de son abonnement.

4.3 Affichage extérieur de l'appartenance au Réseau

Le Membre s'oblige à acquérir chaque année, au tarif en vigueur, et afficher à un endroit visible de l'extérieur de ses locaux professionnels le panneau informant de sa qualité de Membre du Réseau (le renouvellement annuel du panneau constitue une condition déterminante pour que le Professionnel demeure Membre).

4.4 Accès à la Plateforme

4.4.1 Respect de la finalité de la Plateforme

Le Membre, en ce compris son personnel dûment habilité, s'engage à consulter la Plateforme dans le respect de la finalité pour laquelle elle a été conçue, à savoir : faciliter l'accès à un nouveau Logement pour le Locataire référencé.

Outre les diligences à accomplir pour actualiser les données relatives aux Adhérents, le Membre s'oblige dès lors à ne consulter la situation d'un Adhérent que dans le cadre d'une candidature à la location d'un Logement de la part de ce dernier, à l'exclusion de tout autre motif.

Le respect de la finalité pour laquelle les données de l'Adhérent sont référencées sur la Plateforme constitue un élément déterminant pour SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ. En conséquence, toute violation de cette obligation sera constitutive d'une faute grave de nature à motiver la résiliation du Membre sans délai de son intégration au Réseau, à ses torts exclusifs.

4.4.2 Limitation de l'accès aux personnes autorisées

Compte tenu du caractère personnel des données auxquelles la Plateforme permet d'avoir connaissance, le Membre s'engage à limiter l'accès à la Plateforme aux seules personnes de son entreprise ayant à connaître des dossiers de candidatures à la location de logement, ou en charge de la validation de l'éligibilité d'un locataire à la Plateforme ou l'actualisation de la situation d'un Adhérent.

Lors de son adhésion au Réseau, le Membre identifiera nommément les préposés qui auront accès à cette Plateforme, avec l'adresse mail professionnelle, propre à chacune d'elles. Cette adresse mail servira à adresser le code d'identification nécessaire à l'accès de chacune elle à la Plateforme afin d'en sécuriser les conditions de consultation.

Le Membre s'engage à limiter à ces seules personnes l'accès à la Plateforme.

En cas de changement des personnes habilitées à consulter la Plateforme, le Membre en informera sans délai SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ afin que celle-ci puisse adapter les conditions d'accès conformément aux informations qui lui auront été transmises.

5. Durée

L'adhésion du Membre au Réseau prend effet à compter de sa signature des conditions particulières d'adhésion au réseau et d'usage de la Plateforme (CGARUP) pour une durée indéterminée.

Chacune des Parties pourra y mettre un terme à tout moment, sans avoir à justifier sa décision, sous réserve de respecter un préavis de rupture de trois mois avant la cessation effective des relations contractuelles. Ce préavis courra à compter de la réception de la notification adressée afin de signifier le terme des relations, par lettre recommandée avec accusé de réception, au cocontractant, par la Partie à l'initiative de la résiliation.

6. Propriété intellectuelle

Tous les droits relatifs au concept d'ensemble de l'activité de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ, notamment les droits de propriété intellectuelle sur les textes, les créations littéraires et artistiques, graphiques, les bases de données, les développements informatiques, les développements HTLM et autre œuvre de l'esprit et toutes créations susceptibles d'être protégées par le droit de la propriété intellectuelle comme les images, les logos, les slogans la mise en forme, la charte graphique, la structure, l'ergonomie, les codes couleurs, les typographies, les polices de caractère, les éléments graphiques de base, la mise en page, les fonds de page et plus généralement l'identité visuelle de SÉRÉNITY'S

COMMUNAUTÉ, les marques et autres signes distinctifs appartiennent à SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ ou sont régulièrement exploitées par cette dernière, sans aucune limitation.

Toute atteinte portée aux droits de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ par le Membre pourra conduire à la résiliation du Contrat pour faute, dans les conditions prévues par l'article 12 des présentes.

Par exception à ce qui précède, le Membre bénéficiera d'une licence non exclusive d'utilisation des droits de propriété intellectuelle de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ uniquement afin de promouvoir sa qualité de Membre du Réseau (insertion de logos, marque appartenant à SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ) et uniquement pour la durée des relations entre les Parties.

Il s'engage à mettre un terme à cet usage et à n'en garder aucune copie au terme de leurs relations.

7. Communication

Afin d'assurer une communication uniforme à l'ensemble du Réseau, le Membre s'engage à soumettre à l'agrément préalable écrit de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ tout projet de communication, sous quelque forme que ce soit, relatif à la qualité de Membre, en lien avec le Réseau et les Services qu'il propose ou plus généralement SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ et la Plateforme.

Le Membre s'interdit de déposer tout nom de domaine comportant les termes SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ.

8. Caractère personnel de l'adhésion au Réseau

L'adhésion au Réseau est conclu « Intuitu personae » en considération de la personne du Membre. Ce dernier ne pourra donc transférer ou céder tout ou partie de ses droits et obligations lui incombant au titre des présentes, sauf accord exprès, écrit et préalable de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ. A défaut, SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ se réserve le droit de résilier l'adhésion du Membre au Réseau.

9. Traitement des données personnelles

La collecte et le traitement des données personnelles de l'Adhérent par le Membre pour les besoins de son référencement sur la Plateforme et de l'exécution de son abonnement à la Plateforme sont réalisés par ce dernier en qualité de sous-traitant de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ.

Tant SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ que le Membre s'engagent à respecter sous leur propre responsabilité les dispositions du RGPD, de la Loi Informatique et Libertés ainsi que toute autre réglementation française ou européenne actuelle ou à venir relative à la protection des données personnelles (les « Lois de Protection des Données Personnelles »).

Dans le cadre des présentes, les mots « Sous-traitant », « sous-traitant ultérieur » et « responsable du Traitement » auront la signification donnée par le RGPD.

9.1 Données traitées par le Membre en qualité de Sous-Traitant de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ

9.1.1 Obligations du Membre Sous-traitant

Le Membre a la qualité de « *sous-traitant* » lorsqu'il traite des données à caractère personnel pour le compte et sur instructions de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ.

Conformément au RGPD, le Membre a pour obligations de :

- tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitements effectuées pour le compte de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ, sur instruction et sous l'autorité de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ conformément à l'article 30-2 du RGPD et de le lui communiquer sans délai et à chaque mise à jour
- mettre en place des mesures de sécurité et de confidentialité efficaces, robustes et régulièrement testées, analysées et évaluées et de communiquer la liste de ces mesures sur simple demande de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ.
- utiliser les données à caractère personnel traitées exclusivement dans les conditions qui lui sont confiées et qui sont décrites en Annexe 1. Il sera précisé que l'objet et la durée du traitement sont liés à l'application des présentes conditions générales d'adhésion au Réseau et d'utilisation de la Plateforme.
- ne prendre aucune copie des informations et données qui lui sont confiées, à l'exception de celles nécessaires à l'exécution de ses engagements au titre des CGARUP, sans l'accord préalable écrit de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ;
- ne pas divulguer ces données à des personnes autres que ses salariés, employés ou préposés, qui ont besoin de connaître ces données pour l'exécution de ses engagements et sous réserve que ces personnes soient signataires d'un accord de confidentialité
- notifier de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ par écrit toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais afin de lui permettre de notifier toute violation dans les délais impartis par le RGPD.
- traiter les données exclusivement sur le territoire français et n'effectuer aucun transfert de données personnelles en dehors de l'Union Européenne sans l'accord préalable et de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ ;
- procéder, au terme de son adhésion au Réseau, pour quelque motif que ce soit, selon le choix de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ, à la destruction de toutes les données à caractère personnel et lui en apporter la preuve soit à procéder à la restitution intégrale desdites données et à la suppression de toute copie et d'en apporter la preuve de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ;
- aider SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification,

d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée ; de définir des directives générales et particulières précisant la manière dont la personne concernée entend que soient exercés ses droits après son décès,

- mettre à la disposition de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations issues du RGPD ;
- ne pas faire appel à un sous-traitant pour mener des activités de traitement spécifiques sans le consentement expresse et préalable de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ. Le sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations des présentes pour le compte et selon les instructions du Responsable du Traitement. Le cas échéant, le Membre se porte fort du respect, par le sous-traitant ultérieur, du respect desdites obligations et des dispositions du RGPD.
- indiquer le lieu de l'hébergement des données personnelles faisant l'objet d'un Traitement
- mettre en place toutes les ressources techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité des données.
- indiquer la nature des opérations réalisées sur le traitement des données personnelles.

9.1.2 Audit

SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ sera en droit de réaliser ou faire réaliser un audit du respect des obligations incombant au Membre en terme de protection des données à caractère personnel, par un tiers indépendant.

Le Membre s'engage à collaborer de bonne foi et sans réserve avec tout auditeur ainsi désigné. Il facilitera notamment l'accès des auditeurs à tout document, information ou autre élément utile au bon déroulement de la mission d'audit et facilitera leur mission, en particulier en répondant à toute question et en leur accordant l'accès à tous les outils et moyens nécessaires au bon déroulement de la mission. Dans l'hypothèse où, à la suite d'un examen approfondi, un rapport d'audit ferait apparaître un quelconque manquement aux obligations du Prestataire au titre de la réglementation relative aux données à caractère personnel, ce dernier s'engage expressément, à ses frais, à mettre en œuvre l'ensemble des mesures correctives nécessaires dans un délai défini d'un commun accord entre les Parties. Dans cette hypothèse, le Membre supporte la charge des frais de l'audit.

9.1.3 Responsabilité

Le Membre est notamment tenu à une obligation de résultat relative au respect des Lois de protection des données personnelles. A ce titre, il est seul responsable de la bonne exécution de l'intégralité des prestations et obligations mises à sa charge aux termes du Contrat et s'engage à indemniser SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ de tous préjudices directs occasionnés résultant de l'inexécution ou de la mauvaise exécution desdites obligations et prestations. En conséquence, le Membre prendra à sa charge tous dommages et intérêts auxquels SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ serait condamnée, les indemnités et frais de toute nature dépensés pour assurer sa défense, y compris les frais d'avocat ; toutes sanctions qui pourraient être prononcées par une autorité administrative, telle que la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

9.1.4 Assurances

Le Membre s'engage à disposer d'une assurance assurant sa responsabilité professionnelle quant au traitement des données personnelles dans le cadre de sa mission et d'en justifier sur demande.

9.2 Données traitées par SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ

SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ informe le Membre qu'elle sera amenée à traiter des données qui lui sont personnelles ainsi que celles de ses préposés et/ou représentants, notamment dans le cadre de la gestion de ses contrats, ses partenaires, prestataires et de son établissement.

D'une manière générale, les données sont collectées dans les termes et conditions rappelés dans la politique de confidentialité des données des prestataires/ partenaires de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ. Cette politique est régulièrement mise à jour et affichée au sein de l'établissement.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/676) et à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Membre dispose des droits suivants :

- Le droit d'accès à ses données à caractère personnel,
- Le droit de rectification ou effacement de celles-ci,
- Le droit de limiter le traitement,
- Le droit de s'opposer au traitement,
- Le droit à la portabilité des données, dans les conditions et dans les limites prévues par le RGPD,
- Le droit de retirer son consentement à tout moment (uniquement lorsque le traitement est fondé sur son consentement),
- Le droit de définir des directives générales et particulières précisant la manière dont le Client entend que soient exercés ses droits après son décès,
- Le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

Pour l'exercice de ces droits, il convient de s'adresser au référent à la protection des données de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ, aux adresses suivantes

Adresse mail : contact@serenitys-communaute.fr

Adresse postale : Centre d'affaires Campus 2 rue des minotiers 58200 Cosne Cours sur Loire.

qui figurent également au sein de la politique de confidentialité.

9.3 Données personnelles auxquelles le Membre aura accès dans le cadre de l'exercice de sa mission

Le Membre s'engage, lorsqu'il agit en qualité de Responsable de Traitement sur les données collectées, à respecter les Lois de Protection des Données Personnelles.

Le Membre s'engage en particulier à prendre toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art et aux instructions de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ afin de protéger la confidentialité et la sécurité des données personnelles auxquelles il aura accès ou connaissance lors de l'exercice de sa mission et en particulier d'empêcher qu'elles ne soient communiquées et/ou accessibles à des personnes non expressément autorisées à recevoir lesdites données et/ou utilisées pour des finalités autres que celles pour lesquelles elles ont été collectées.

Le Membre prend l'engagement de conserver de manière permanente, vis-à-vis des tiers, une confidentialité absolue concernant les données personnelles collectées (que ce soit de manière fortuite ou que la collecte desdites données soit nécessaire dans le cadre de l'exécution de sa mission) ainsi que sur toutes les informations concernant les activités dont il pourrait avoir connaissance à l'occasion de ses activités pour SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ. Le Membre reconnaît par les présentes que tout manquement à la présente clause entraînerait pour SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ et la personne concernée par le traitement de ses données un grave préjudice, qui nécessitera d'être réparé intégralement et notamment dans les conditions des articles L.152-6 et suivants du Code de commerce (y compris les mesures de publicité, d'interdiction et de confiscation). Le Membre sera tenu de rembourser à SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ tous les coûts découlant d'une telle mise en application, y compris, sans toutefois s'y limiter, des frais d'avocats raisonnables ainsi que l'entier préjudice.

Les dispositions du présent article resteront en vigueur pendant la durée de l'adhésion du Membre au Réseau. Le terme des relations entre le Membre et SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ n'affectera pas les droits et obligations prévus quant aux informations confidentielles obtenues, lesquels resteront en vigueur tant que lesdites informations ne seront pas tombées dans le domaine public.

10. Responsabilité - Garantie

Le Membre accepte et reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement de l'internet dans son ensemble.

En cas d'impossibilité d'accès à la Plateforme, en raison de problèmes techniques ou de toutes natures, le Membre ne pourra se prévaloir d'un dommage et ne pourra prétendre à aucune indemnité.

SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ est tenue à une obligation de moyens, sa responsabilité ne pouvant être engagée qu'en cas de faute grave ou de négligence caractérisée et prouvée.

SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ fera son possible pour assurer le bon fonctionnement de sa Plateforme. Elle procédera ou fera procéder aux opérations de maintenance nécessaires pour en rétablir le bon fonctionnement en cas d'éventuel dysfonctionnement.

En aucun cas, SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ ne pourra être tenue envers le Membre y compris en cas de réclamation d'un tiers, pour toutes réclamations ou quelques coûts que ce soient liés à tout dommage indirect notamment mais sans limitation, tout manque à gagner, pertes d'exploitation, de bénéfices, de données, toute interruption d'activité ou le fait que des données, enregistrements ou contenus soient rendus inexacts.

La responsabilité de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ ne pourra être engagée que pour des dommages directs prouvés qui lui sont imputables et ne pourra en aucun cas excéder la somme de 150 €.

11. Indication de la situation de l'Adhérent affichée sur la Plateforme

Le Membre reconnaît que la situation (code couleur) de l'Adhérent sur la Plateforme dépend des informations et renseignements communiqués par l'Adhérent et enregistrés par le Membre en charge de l'actualisation de la situation de celui-ci.

L'information sur la situation de l'Adhérent quant à sa bonne foi pour le paiement de ses loyers et identifiée par la couleur qui lui est attachée constitue dès une information destinée à faciliter les premières démarches de l'Adhérent dans la recherche de nouveau logement. Elle permet en effet au Membre de rapidement identifier la démarche positive engagée par son candidat à la location quant à la démonstration de sa bonne foi dans le paiement des loyers.

L'indication de la couleur de référencement de l'Adhérent candidat à la location ne saurait toutefois constituer une quelconque garantie, ni dispenser le Membre de toute vérification quant à la solvabilité suffisante de l'Adhérent pour le bien à la location pour lequel il candidate, comme pour toute candidature à la location. La responsabilité de SERENITY'S COMMUNTE ne saurait être engagée à ce titre.

12. Résiliation des relations

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des Parties, son cocontractant pourra la mettre en demeure de les exécuter par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans cette mise en demeure, la Partie victime de la défaillance devra faire état de ses griefs et de son intention de faire application de la présente clause résolutoire expresse.

L'Adhésion pourra être résiliée de plein droit au terme d'un délai de 30 jours à compter de la première présentation de la dite mise en demeure restée infructueuse. Cette résiliation prendra effet à compter de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant cette résiliation.

Le cas échéant, la résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits ou actions dont pourrait se prévaloir la partie victime de la défaillance à l'encontre de la Partie fautive.

L'Adhésion pourra être résiliée de plein droit sans mise en demeure préalable en cas de perte par le Membre de sa qualité de Professionnel de l'immobilier, ou de faute grave rendant impossible la poursuite des relations contractuelles, comme, sans que cette énumération soit exhaustive : l'usage de la Plateforme pour une autre finalité que celle définie par SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ, un traitement partial des informations fournies par l'Adhérent ou le candidat à l'adhésion à la Plateforme, le défaut d'actualisation de la situation des Adhérents dont il assure le suivi.

13. Conséquence de la perte de la qualité de Membre

Au terme de l'adhésion du Membre au Réseau, pour quelque motif que ce soit, ce dernier, outre son obligation de détruire ou restituer, au choix de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ les données à caractère personnel traitées pour elle (conformément aux dispositions de l'article 9 ci-dessus), le Membre s'engage à retirer toute référence et signe distinctif du Réseau SERENITY'S COMMUNTE dans un délai de 15 jours à compter du terme de la relation entre les Parties.

14. Tolérance

Le fait pour chacune des Parties de ne pas invoquer une ou plusieurs des dispositions du Contrat, ou de ne pas se prévaloir de leur violation, ne pourra valoir renonciation au bénéfice des dites clauses.

15. Différend

En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution des présentes, les Parties conviennent de se réunir dans les 30 jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiée par l'une des deux Parties, exposant à son cocontractant le différend et sa volonté de faire application de la présente clause.

Toutefois, si au terme d'un délai de 30 jours, les Parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, **tout différend au sujet de l'exécution des présentes et de leur interprétation, de leur exécution, ou plus généralement tout différend entre les Parties sera porté devant le tribunal du siège de la société SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ, et ce même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.**

16. Élection de domicile

Les Parties font élection de domicile en leur siège social et domicile tels qu'indiqués en tête des présentes.

Toute modification d'adresse devra être communiquée à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception ou toute autre procédure de notification équivalente.

Toute notification ou communication au titre des présentes conditions générales sera valablement effectuée si elle est adressée aux adresses susmentionnées par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute notification ou communication de quelque nature que ce soit notifiée à une adresse différente de celle déterminée dans les paragraphes qui précèdent sera considérée par les Parties de nul effet.

Annexe 1 : Description du Traitement faisant l'objet de la sous-traitance

1- Finalités du traitement

Assurer les prestations de service de référencement du Locataire sur la Plateforme SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ et l'actualisation de la situation de l'Adhérent

2- Catégories de personnes concernées par le traitement

Locataires de logement d'habitation, adhérents de SÉRÉNITY'S COMMUNAUTÉ, préposés du Membre disposant d'un accès à la Plateforme

3- Types de Données Personnelles concernées par le traitement

Pour l'adhérent : Nom, prénom , date de naissance, adresse mail, numéro de téléphone, copie du contrat de bail, copie de quittance de loyer, et/ou de convention d'échelonnement de paiement des arriérés de loyer

Pour les préposés du Membre : nom prénom et adresse mail

4- Nature des opérations de traitement réalisées sur les Données Personnelles

<input checked="" type="checkbox"/> Collecte	<input checked="" type="checkbox"/> Conservation	<input checked="" type="checkbox"/> Consultation	<input checked="" type="checkbox"/> Modification
<input checked="" type="checkbox"/> Accès	<input checked="" type="checkbox"/> Enregistrement		
<input checked="" type="checkbox"/> Transmission	<input checked="" type="checkbox"/> Suppression		
<input type="checkbox"/> Autres :			

5- Mesures de sécurité

Log double confirmation avec mot de passe et code aléatoire.

5- Application utilisée

JS, PHP, MySql